

Art. 18 de la loi communale modifiée du 13 décembra-1988

Art. 18 Le conseil ne paur prendre de résolution, si la majorité de ses membres

Cependant, a l'attennière a ere convocuee deux tals ngarbas vegus; who pourse. les spiese mis pour là-

e 13, et il sero un mentioni faw ou dour in traisings

SECTIVE ST N ALE ENGLISHMANICALINA

CONVOCATION

Conformément à l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, le Collège des Bourgmestre et échevins invite les conseillers à assister à la prochaine réunion du Conseil communal qui aura lieu

> le jeudi 01.08.2024 à 08:30 heures dans la salle polyvalente (dernier étage Maison communale), 2, rue du Château, L-8385 Koerich

aux fins de délibérer sur les points faisant l'objet de l'ordre du jour conformément à ce qui suit:

Séance publique

- Approbation du compte-rendu de la séance du 21.06.2024 1
- Projet d'implémentation d'un concept énergétique communal (dans le cadre du Pacte Climat 2.0.) 2.
- Projet de mise en place de mesures d'apaisement de trafic, rue de Nospelt à Goeblange 3.
- 4. Projet d'adaptation ponctuelle du règlement général de circulation
- 5. Projet "Smartmetering" (système de lecture à distance des compteurs d'eau)
- 6. Projet d'aménagement d'un pare-soleil dans la cour de l'école
- Projet de mise en place de distributeurs de crème solaire approbation 7.
- 8. Travaux de rénovation complexe scolaire vote crédit supplémentaire –
- 9. Acquisition de podiums mobiles pour manifestations communales approbation
- 10. Acquisition d'un véhicule de service
- 11. Vente de matériel roulant approbation modalités
- 12. Projet de lotissement portant sur une parcelle sise rue des Champs à Koerich (N° cadastral 969/5191 section A de Koerich)
- 13. Projet de lotissement conc. un terrain sis Windhof, croisement rue d'Arlon et rue de l'Industrie (parcelles cadastrées sous les N°1240/1896 et 1240/1898)
- 14. Confirmation règlement temporaire de circulation portant création de trois emplacements de stationnement avec disque rue Principale à Goeblange
- 15. Confirmation règlement temporaire de circulation à Koerich, rue du Moulin entre la maison n° 30 et l'intersection de la rue du Moulin avec la rue de Septfontaines (CR105)
- 16. Règlement-taxe fixant les droits d'inscription aux cours pour adultes adaptation –
- 17. Cours pour adultes validation contrats des chargés de cours
- 18. Commission de Surveillance de l'Enseignement musical (« Regional Museksschoul Westen ») – remplacement d'un délégué
- 19. Résiliation de la la convention déterminant les modalités d'accès et d'utilisation de l'application « Closer » - approbation -
- 20. Création d'un poste d'artisan-jardinier
- 21. Compromis de vente entre la société à responsabilité limitée LONGCHAMP S.à r.l. et la Commune de Koerich - approbation -
- 22. Vente ACKoerich-Jungbluth-Thill approbation-
- 23. Rapports et informations

Koerich, le 26.07.2024

Pour le Collège des Bourgmestre et échevin

Le Bourgmestre, Daniel WIRTH

Le Secrétaire communal,

Aatrick LECOQ